



L'action sanitaire ensemble

**GDMA**  
Indre

02/07/2025 ENI-FORES1  
indice:01

## FORMATION initiale

Retrait des carcasses de volailles et/ou  
lagomorphes impropres à la  
consommation humaine



**4 novembre 2025**

9h30 - 17h30

Salle de réunion du GDMA -  
Châteauroux

**INSCRIPTION  
OBLIGATOIRE**

*Contexte réglementaire*  
Arrêté du 16 décembre 2021 définissant les  
modalités de désignation des référents  
«Bien-être animal» dans tous les élevages et  
l'obligation et les conditions de formation au  
bien-être animal des personnes désignées  
référentes dans les élevages de porcs ou de  
volailles.

### Contenu

- Connaître les critères d'alerte à réception des lots d'animaux et la conduite à tenir.
- Etre capable d'identifier les causes d'altérations et de défauts des carcasses de volailles et lagomorphes et leurs abats.
- Connaître les critères d'alerte relatifs au retrait des carcasses et abats et la conduite à tenir.
- Etre capable d'effectuer le tri des sous-produits selon les catégories 2 et 3.
- Acquérir une qualification reconnue par le Ministère de l'Agriculture et les Services de la DGAL.

### Intervenant

Jean - Philippe Prigent

### Responsable

Emilie Caillaud



02 54 08 13 80

[www.gdma36.fr](http://www.gdma36.fr)

[contact.gdma36@reseaugds.com](mailto:contact.gdma36@reseaugds.com)



GDMA 36

4 rue Robert Mallet Stevens - CS60501  
36000 CHATEAUROUX Cedex